



Obligation alimentaire : part du conjoint et des enfants

Par **Pascaldelyon**, le **11/05/2010** à **16:37**

Bonjour,

L'Alzheimer très lourd de ma mère conduit mon beau-père (son mari) à la placer en maison de retraite.

Une fois enlevée l'aide de l'APA et la petite retraite de ma mère, il reste 1200 euros par mois à payer à l'établissement.

Ma question :

Cette somme à payer se divise t-elle en 3 (son mari et ses 2 fils) ou bien mon beau-père, **en temps que conjoint**, doit-il s'acquitter d'une part plus importante (par ex 50% de la somme) ?

Nous sommes dans un cadre amiable et nos revenus sont sensiblement équivalents.

Merci.